

RÉGIME DE PRÉVOYANCE

Professions du cristal, du verre et du vitrail

SALARIÉ NON-CADRE



Une solution adaptée à votre secteur d'activité

La branche des professions regroupées du Cristal, du Verre et du Vitrail est issue de la fusion de 4 champs conventionnels. En vertu de l'accord signé le 17 septembre 2019 (IDCC 1821, 2306, 161, 1945), les partenaires sociaux ont souhaité harmoniser les garanties de prévoyance conventionnelles obligatoires pour l'ensemble des salariés « non-cadre ⁽¹⁾ ».

Pour assurer et gérer ce régime, **vos représentants ont décidé de recommander Malakoff Humanis**, organisme reconnu pour la qualité de son offre de gestion et la diversité de ses services. En fonction de votre branche professionnelle d'origine, ces dispositions sont applicables et obligatoires entre le 1^{er} janvier 2020 ⁽²⁾ et le 1^{er} janvier 2022 ⁽³⁾.

(1) Personnel ne relevant pas des articles 4 et 4 bis de la CCN de 1947.

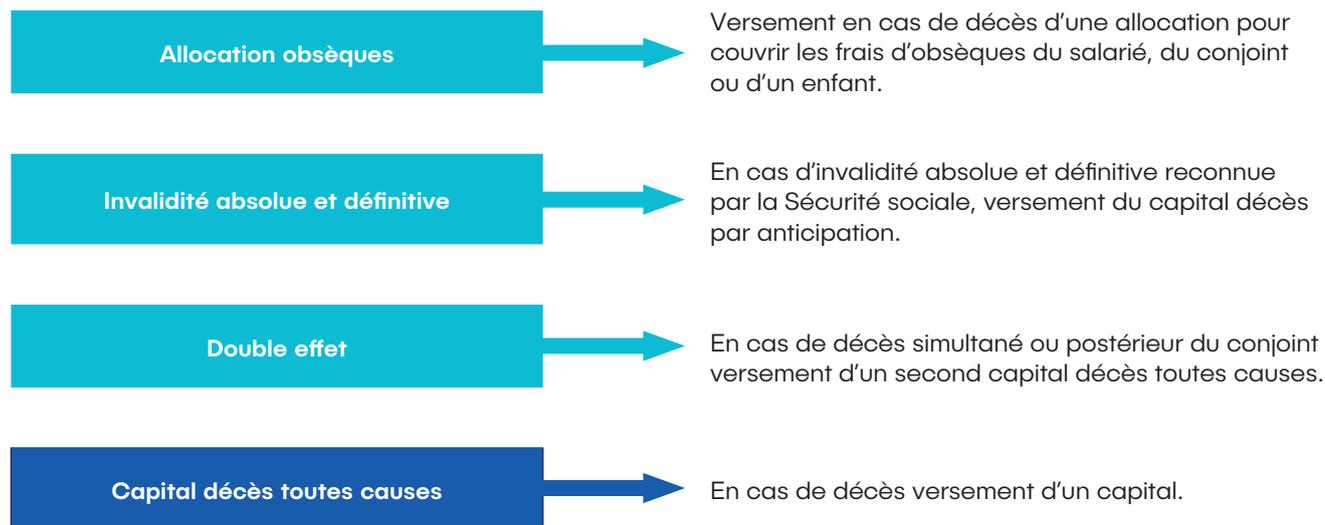
(2) Dispositions applicables et obligatoires pour l'IDCC 1821.

(3) Dispositions applicables et obligatoires pour les IDCC 161, 1945 et 2306.

Une offre optimale

Si un salarié venait à décéder, le régime de branche prévoit le versement d'un capital à ses proches afin de les aider à faire face aux conséquences de sa disparition. En complément, l'employeur peut souscrire la garantie rente éducation qui est versée pour accompagner financièrement sa famille.

Régime conventionnel



+

Régime optionnel facultatif au choix de l'entreprise



Garanties proposées

Les prestations ci-dessous sont exprimées en pourcentage du salaire brut de référence⁽¹⁾ des tranches 1 et 2⁽²⁾, plafonné à la tranche 2.

Garanties décès	Montants des prestations
RÉGIME CONVENTIONNEL	
Capital décès « toutes causes » ou IAD ⁽³⁾	100 % du salaire de référence + 25 % par personne à charge avec un minimum de 20 000 €
Capital décès « double effet »	Doublement du capital décès toutes causes à répartir entre les enfants à charge
Allocation obsèques	100 % PMSS ⁽⁴⁾
RÉGIME OPTIONNEL FACULTATIF	
Rente d'éducation	10 % du salaire annuel brut

(1) Salaire de référence : le salaire de référence servant au calcul des prestations est égal au salaire brut perçu au cours des douze mois civils précédant l'événement ouvrant droit à prestations, déclaré par l'entreprise adhérente à l'Administration Fiscale.

(2) T1 : fraction au plus égale au salaire limité à un plafond annuel Sécurité sociale. T2 : fraction de salaire supérieure à un plafond annuel Sécurité sociale et limitée à 4 plafonds annuels Sécurité sociale.

(3) IAD : invalidité absolue définitive.

(4) PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité Sociale (3 428 € au 1^{er} janvier 2020).

Nous vous accompagnons dans vos choix

Exemple de prestations versées en cas de décès du salarié



Situation du salarié non cadre :
Marié (avec un conjoint à charge) et 1 enfant de 12 ans à charge
Salaire annuel brut de 28 000 €

	RÉGIME CONVENTIONNEL	RÉGIME OPTIONNEL FACULTATIF
Capital décès (28 000 € + 7 000 € + 7 000 €)	42 000 €	-
Capital décès « double effet » (42 000 € x 2)	84 000 €	-
Allocation obsèques (pour l'année 2020)	3 428 €	-
Rente d'éducation (28 000 € x 10 %)	-	2 800 €

Exemple de prestations versées au salarié en cas d'invalidité absolue et définitive



Situation du salarié non cadre :
Célibataire sans enfant à charge
Salaire annuel brut de 19 000 €

	RÉGIME OPTIONNEL FACULTATIF
Capital invalidité absolue et définitive	20 000 € ⁽¹⁾

(1) Le régime prévoit un minimum de 20 000 euros de capital décès.



Taux de cotisations

Les taux de cotisations ci-dessous sont exprimés en pourcentage des tranches 1 et 2 ⁽¹⁾ du salaire de référence et sont maintenus jusqu'au 31/12/2022.

	RÉGIME CONVENTIONNEL	RÉGIME OPTIONNEL FACULTATIF
Capital décès toutes causes, décès « double effet » et invalidité	0,23 %	-
Allocation obsèques	0,05 %	-
sous-total	0,28 %	
Rente éducation	-	0,21 %
sous-total	-	0,21 %
TOTAL		0,49 %

Comment adhérer au contrat et affilier vos salariés ?

ÉTAPE 1

Nous vous remettons la proposition de contrat, la fiche d'information et de conseils, le document d'information standardisé sur le contrat d'assurance (IPIID), les conditions générales de l'offre ainsi que les documents permettant l'affiliation de vos salariés.

ÉTAPE 2

Vous nous retournez l'ensemble de ces documents dûment complétés, datés, signés et accompagnés des justificatifs requis.

ÉTAPE 3

Nous procédons ensuite à : l'enregistrement de votre contrat, l'affiliation de vos salariés, l'envoi de vos conditions particulières, notice d'information et code d'accès à votre Espace client entreprise.



Accédez à votre Espace Client Entreprise, disponible sur Internet 24h/24 et 7j/7

- Effectuez l'affiliation ou la radiation de vos salariés
- Déclarez et effectuez le règlement de vos cotisations
- Visualisez vos contrats
- Échangez sur une messagerie sécurisée avec votre chargé de compte

Des services performants, associés à votre contrat

Nous vous proposons des services concrets et efficaces pour vous accompagner au quotidien.

Autodiagnostic prévention santé et sécurité

Il vous permet de faire le point sur vos obligations légales en matière de santé et de sécurité au travail, et ce, dès l'embauche du premier salarié, et vous offre également la possibilité de disposer de conseils pratiques, et/ou de vous comparer à des entreprises de taille et de secteur similaire.

Solution Document Unique

Un outil qui vous accompagne dans votre obligation légale de recenser les risques professionnels pour la santé et la sécurité de vos salariés, et de les consigner dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Solution Document Unique vous aide également dans la rédaction de votre DUERP au travers d'un guide méthodologique et vous permet d'archiver, en ligne, votre DUERP.

Mes attitudes santé

50 % de la santé des individus est déterminée par leur comportement. Mes attitudes santé est un site de prévention qui permet à vos salariés de :

- Faire le point sur leur comportement en matière de santé,
- Trouver des conseils pratiques à adopter au travail comme à la maison.

Simulateur absentéisme

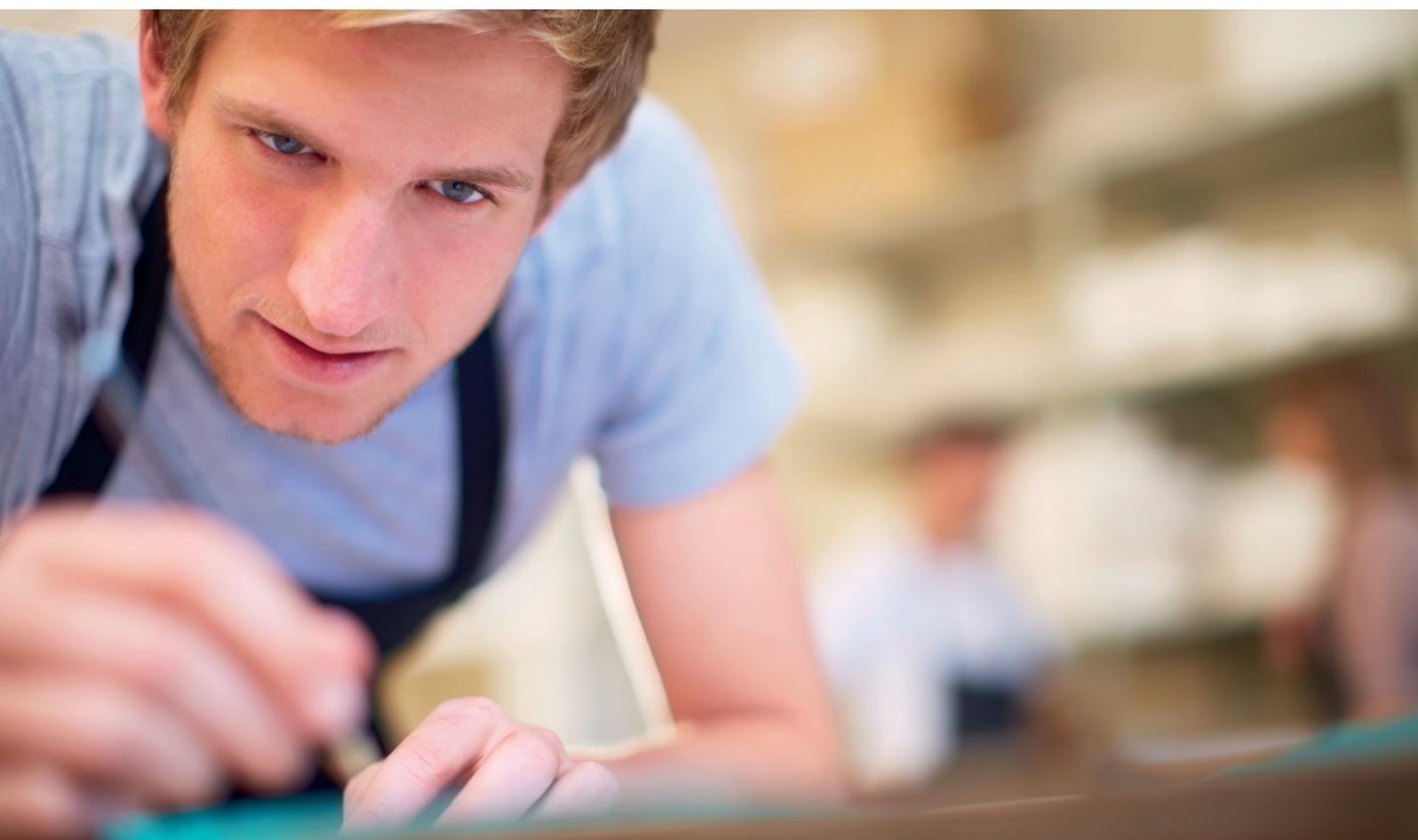
Enjeu économique et social, l'entreprise peut agir et réduire durablement son absentéisme. Grâce à son « simulateur en ligne », Malakoff Humanis vous aide à :

- Calculer les indicateurs d'absentéisme à partir d'un benchmark d'entreprises du même secteur d'activité,
- Évaluer les coûts directs (indemnité du salarié arrêté, remplacement...) et indirects (désorganisation de l'entreprise),
- Construire un plan d'actions préventif.

Espace Client Entreprise

Cet espace personnalisé et sécurisé sur Internet est accessible 24 h/24 et 7j/7 et vous permet de :

- Visualiser vos contrats,
- Effectuer vos actes de gestion courante : affiliation ou radiation d'un salarié, suivi des arrêts de travail...,
- Déclarer et effectuer le règlement de vos cotisations,
- Accéder aux coordonnées de vos interlocuteurs dédiés et échanger sur une messagerie sécurisée avec votre chargé de compte.



LES PLUS DE L'OFFRE MALAKOFF HUMANIS

Avec cette offre, nous vous garantissons un régime :

ATTRACTIF

Votre accord de branche prévoit un **maintien des taux de cotisations jusqu'au 31/12/2022**.

COMPLET

Un **socle de prestations complet** avec une garantie décès comprenant : un capital décès toutes causes, un garantie "double effet", une garantie invalidité absolue et définitive et une garantie allocation obsèques.

En complément, le régime propose **une option facultative : la garantie rente éducation**.

SOLIDAIRE

Un **accompagnement social fort** pour aider les salariés en difficulté.

Accompagner vos salariés en innovant au quotidien, pour leur donner le meilleur

Espace Client Particulier

Cet espace personnel et sécurisé permet à chacun de vos salariés d'accéder à tous ses services et avantages.

Il regroupe l'ensemble des informations concernant son contrat et leur permet de bénéficier d'un accès exclusif aux services, aides sociales programmes de prévention des risques santé au travail prévus dans votre accord de branche.

Enfin, des conseillers de la relation clients particuliers proposent également de l'aide par chat, ou de rappeler les assurés gratuitement afin de leur fournir plus de détails sur leur contrat ou leurs services.

Le Cercle

Offrez à vos collaborateurs des tarifs privilégiés négociés auprès de plus de 80 partenaires spécialisés dans les loisirs, voyages, bien-être, bien d'équipement, services...

- Jusqu'à 35 % sur les voyages,
- 30 % sur les loisirs, le sport, le bien-être et la culture,
- 20 % sur les services...



Quelques solutions pouvant être proposées à vos salariés en difficulté

Chaque jour, nos experts accompagnement social sont aux côtés de vos salariés, avec la ligne Mission Écoute Conseil Orientation pour :

- Les écouter et les conseiller en cas de situation de fragilité ou pour une demande de soutien,
- Les informer et les orienter sur leurs droits, sur les dispositifs sociaux et dans leurs démarches auprès des différents organismes ou partenaires,
- Définir avec eux des solutions qui leur conviennent parmi nos services et/ou tout autre dispositif social externe.

HANDICAP

Des dispositifs sur mesure pour vivre le handicap autrement

- **Aménagement de l'habitat, du véhicule ou acquisition de matériel adapté** : une participation financière peut être versée en complément des dispositifs publics.
- **Activité de loisirs, sport** : possibilité de participation financière aux frais d'adhésion à un club sportif, une activité ponctuelle ou une association culturelle...
- **Complément AEEH⁽¹⁾ / AAH⁽¹⁾** : participation financière aux frais de la vie quotidienne de votre enfant (parapharmacie, bilan d'ergothérapie, aide à la personne...) en complément des prestations versées par la CAF.

AIDANTS

À notre tour de vous donner un coup de pouce

- Solutions parent âgé dépendant : orientation du salarié aidant vers des services d'aide à domicile, des solutions d'hébergement en établissement, des groupes de parole...
- Pour rester aux côtés d'un enfant gravement malade, une aide financière complémentaire à l'Allocation journalière de Présence Parentale (AJPP) versée par la CAF peut être proposée.
- Pour accompagner un proche en fin de vie (conjoint, enfant ou ascendant), une participation financière peut être proposé au salarié dans le cadre d'un « congé de solidarité familiale ».

Pour en savoir plus : la Ligne Info Aidant et le site internet essentiel.autonomie.com

BIEN VIEILLIR

Des solutions pour préparer la retraite en douceur

À l'approche de la retraite, les questions se bousculent. Mais à qui les poser ? Pour y répondre Malakoff Humanis propose des solutions pour bien vivre cette période de transition et préparer ce changement sereinement grâce aux sessions de préparation à la retraite.

Formules sur 1 ou 2 jours, la demande de mise en place de ce dispositif est initiée par l'entreprise dans le cadre des budgets formation.

CANCER

Face au cancer, nous sommes à vos côtés

- **Des services personnalisés** : participation financière possible, dès l'annonce du diagnostic, aux programmes qui favorisent le bien-être physique, moral et l'image de soi (activité physique adaptée, consultation nutrition, soutien psychologique...).
- **Activités sportives** : 2 séances/semaine de thérapie sportive gratuite, pendant le traitement ou durant l'année suivante, dans l'un des centres CAMI Sport & Cancer. Pratiquer des activités physiques peut aider à diminuer la fatigue, les effets secondaires des traitements, à réduire le risque de récurrence et à améliorer la qualité de vie.
- **Guide « Mieux vivre son après-cancer »** : des conseils pratiques, paroles d'experts et témoignages pour reprendre le cours de sa vie personnelle et professionnelle.

FRAGILITÉS SOCIALES

Dans les moments sensibles, vous pouvez compter sur nous !

- **Difficultés budgétaires** : aides financières pouvant être attribuées pour aider vos salariés à faire face à un déséquilibre budgétaire ponctuel lié à une accumulation de crédits, des dépenses imprévues ou un accident de la vie. Pour les foyers les plus fragilisés, nos services s'appuient sur l'expertise de l'association CRESUS, reconnue d'utilité publique dans le domaine de la prévention du surendettement et qui est habilitée à engager, le cas échéant, une médiation bancaire.
- **Aide d'urgence** : confronté à une situation d'urgence (menace d'expulsion du logement ou saisie contentieuse par exemple), une aide exceptionnelle peut être proposée pour prendre les premières mesures indispensables au maintien de la stabilité du foyer.
- **Aide au permis de conduire** : faciliter la recherche d'emploi avec une participation financière pour la formation au premier permis de conduire.

Les équipes Malakoff Humanis sont présentes en région pour assurer à vos salariés une réponse de proximité.

(1) AEEH : allocation d'éducation de l'enfant handicapé / AAH : allocation de l'adulte handicapé.

Aides attribuées sous condition de ressources et en complément des dispositifs publics.

VOS CONTACTS

Par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 18h :

0 800 801 522 Service & appel
gratuits

Sur notre site Internet :

Sur www.malakoffhumanis.com

Lors d'une rencontre :

Géolocalisez nos boutiques et délégations commerciales sur malakoffhumanis.com

